



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260928-DCM2026_6_16-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire,

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, FRANCHETEAU Laurent, GUILLOU Laura, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LE ROUX Thibaut, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël

POUVOIRS : ont donné pouvoir MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, HERFAUT Denis à GUILLOU Patrick, SINIC Aurélie à MALEJACQ Lucile

EXCUSEE : Mme GOURVES Muriel

Secrétaire de séance : Mme Olivia LE BOSSER

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 18
DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 SEPTEMBRE 2026

DCM N°2026-6-16

Objet : SALLE LANNURIEN : Convention de mise à disposition

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Suite à l'installation d'un nouveau système d'ouverture, la convention de mise à disposition de la Salle Lannurien a été modifiée et complétée à l'article 2-2 « clés et badges » :

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

➤ **Approuve la convention de mise à disposition de la Salle Lannurien**

La secrétaire de séance,
Olivia LE BOSSER

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

